

QUE les personnes suivantes soient nommées membres indépendants du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— madame Julie Bellemare, directrice principale, service d'enquêtes sur la fraude et d'assistance en cas de différends, Ernst & Young, à titre de membre issue d'autres domaines d'activités, culturels ou non, en remplacement de madame Paule Beaudry;

— monsieur Réal Bergeron, professeur titulaire en didactique du français, campus de Rouyn-Noranda, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre de membre issu des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions, en remplacement de monsieur Michel Biron;

— madame Natasha Kanapé Fontaine, artiste multidisciplinaire, à titre de membre issue des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions, en remplacement de madame Sylvie Cotton;

— monsieur Mériol Lehmann, consultant en culture numérique et audiométrique en pratique privée, à titre de membre issu des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions, en remplacement de madame Annie Gauthier;

— M^e Stéphane Moraille, avocate et directrice des affaires juridiques et commerciales, Centre Phi inc., à titre de membre issue des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions, en remplacement de monsieur Luc Gallant;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec, à titre de personnes issues des domaines culturels dans lesquels le conseil exerce ses attributions, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Alain Chartrand, cofondateur et directeur général et artistique, Coup de cœur francophone, en remplacement de monsieur Alan Côté;

— madame Céline Marcotte, directrice générale du Théâtre du Rideau Vert, en remplacement de madame Ly Thanh Kim Thuy;

— monsieur Kiya Tabassian, cofondateur, directeur général et artistique, Constantinople, en remplacement de monsieur Clément Laberge;

— monsieur Mario Trépanier, directeur général, Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, en remplacement de monsieur Sylvain Massé;

QUE les dispositions du décret numéro 1082-93 du 11 août 1993 et ses modifications subséquentes concernant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec s'appliquent aux personnes nommées membres du conseil d'administration en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68797

Gouvernement du Québec

Décret 700-2018, 6 juin 2018

CONCERNANT la nomination de madame Julie Forget comme membre et vice-présidente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit notamment que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est composé d'au plus cinq membres dont un président et un vice-président nommés, pour un mandat d'au plus cinq ans qui peut être renouvelé, par le gouvernement qui fixe, suivant le cas, le traitement ou le traitement additionnel, les allocations ou les indemnités auxquels ils ont droit ainsi que les autres conditions de leur emploi;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6.2.2 de cette loi prévoit que le gouvernement établit une procédure de sélection des membres qui doit notamment prévoir la constitution d'un comité de sélection;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 7 du Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 35.3), la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection;

ATTENDU QUE ce comité a transmis un rapport à la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquant notamment le nom des candidats qu'il déclare aptes à être nommés membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

ATTENDU QUE madame Julie Forget a été déclarée apte à être nommée membre et vice-présidente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement suivant la procédure de sélection établie par règlement;

ATTENDU QU'un poste de membre et vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE madame Julie Forget, consultante en gestion en pratique privée et enseignante – Responsabilité sociale, participation publique, développement durable, communication scientifique et développement économique, soit nommée membre et vice-présidente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour un mandat de cinq ans à compter du 18 juin 2018, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

Conditions de travail de madame Julie Forget comme membre et vice-présidente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme madame Julie Forget, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme membre et vice-présidente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ci-après appelé le Bureau.

Sous l'autorité du président et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par le Bureau pour la conduite de ses affaires, elle exerce tout mandat que lui confie le président du Bureau.

Madame Forget exerce ses fonctions au secrétariat du Bureau à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 18 juin 2018 pour se terminer le 17 juin 2023, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

À compter de la date de son engagement, madame Forget reçoit un traitement annuel de 147 602 \$.

Ce traitement sera révisé selon les règles applicables à une vice-présidente d'un organisme du gouvernement du niveau 4 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

3.2 Allocation de séjour

Pour la durée du présent mandat ou jusqu'à son déménagement, madame Forget reçoit une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec.

3.3 Autres conditions de travail

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, s'appliquent à madame Forget selon les dispositions applicables à une vice-présidente d'un organisme du gouvernement du niveau 4 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

4.1 Démission

Madame Forget peut démissionner de son poste de membre et vice-présidente du Bureau, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

4.2 Destitution

Madame Forget consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.3 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois.

En ce cas, madame Forget aura droit, le cas échéant, à une allocation de départ aux conditions et suivant les modalités déterminées à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

5. RENOUELEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de madame Forget se termine le 17 juin 2023. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de membre et vice-présidente du Bureau, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de membre et vice-présidente du Bureau, madame Forget recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

68798

Gouvernement du Québec

Décret 701-2018, 6 juin 2018

CONCERNANT la nomination de M^e Marie-Hélène Gauthier comme membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit notamment que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est composé d'au plus cinq membres nommés, pour un mandat d'au plus cinq ans qui peut être renouvelé, par le gouvernement qui fixe, suivant le cas, le traitement ou le traitement additionnel, les allocations ou les indemnités auxquels ils ont droit ainsi que les autres conditions de leur emploi;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6.2.2 de cette loi prévoit que le gouvernement établit une procédure de sélection des membres qui doit notamment prévoir la constitution d'un comité de sélection;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 7 du Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 35.3), la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection;

ATTENDU QUE ce comité a transmis un rapport à la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquant notamment le nom des candidats qu'il déclare aptes à être nommés membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

ATTENDU QUE M^e Marie-Hélène Gauthier a été déclarée apte à être nommée membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement suivant la procédure de sélection établie par règlement;

ATTENDU QU'un poste de membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE M^e Marie-Hélène Gauthier, chargée de cours – Cadres institutionnels, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal et chargée de cours – Droit de l'environnement, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal, soit nommée membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour un mandat de trois ans à compter du 20 août 2018, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER
